

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 03 - 1 mars 2022

À LA UNE

CEMAC : création d'un Centre d'arbitrage au sein de la Cour de justice communautaire

Par Céline Ndongo Dimouamoua

OHADA

L'Acte uniforme sur l'arbitrage de 2017 ne s'applique pas aux procédures arbitrales commencées avant son entrée en vigueur

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Ne commet aucune faute le tiers qui donne mainlevée d'une saisie sur présentation d'un titre exécutoire

Par Pierre-Claver Kamgaing

L'identification incomplète du témoin est une cause de nullité du procès-verbal de saisie

Par Pierre-Claver Kamgaing

CEMAC

Adoption du règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la CEMAC

Par Céline Ndongo Dimouamoua

UMOA

Agrément et activités des sociétés de gestion et d'intermédiation du marché financier : nouvelles règles

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Sociétés de gestion et d'intermédiation du marché financier : nouvelles précisions sur le capital social et les règles prudentielles

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Droits nationaux

Congo-Brazzaville : les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances pour 2022

Par Inès Féviliyé

Angola : nouvelle réglementation sur le contenu local du secteur du pétrole et du gaz

Par José Miguel Oliveira, Ivo Mahumane

Mali : gel des avoirs dans la lutte contre le financement du terrorisme - procédure revue et corrigée

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Mali : blanchiment des capitaux dans le secteur non financier - précisions sur les autorités de supervision et de contrôle

Par Yvette Rachel Kalieu Elongo

Mauritanie : la loi sur les associations, fondations et réseaux fait peau neuve

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Côte d'Ivoire : davantage de règles de gouvernance pour les sociétés d'État

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne